



Communiqué de presse 30 novembre 2010

Economiser en réduisant le nombre de contrôles antipollution

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné le coût et l'utilité de l'entretien du système antipollution par les garages et du contrôle officiel par les services des automobiles. Compte tenu des grands progrès techniques, il est venu à la conclusion que l'intervalle entre les contrôles peut être prolongé pour les nouveaux véhicules sans dommage pour la qualité de l'air.

Le coût annuel pour les contrôles antipollution se monte à environ 165 millions de francs. Les émissions polluantes dues au trafic ont reculé de 40% à 80% depuis 1980 selon le polluant. Les nouveaux systèmes de traitement des gaz d'échappement présentent une plus grande efficacité d'épuration et sont plus fiables que les anciens systèmes. L'entretien obligatoire du système antipollution ne décèle des insuffisances au niveau des gaz d'échappement que pour environ 5% des véhicules à essence actuels. Compte tenu de cette évolution positive, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a recommandé de rallonger l'intervalle d'entretien pour les véhicules légers à essence équipés d'un système de diagnostic embarqué. Par ailleurs, le premier entretien obligatoire du système antipollution après la mise en circulation du véhicule doit s'effectuer un an plus tard. Il convient également de mieux coordonner la période du contrôle antipollution avec l'entretien de service exigé par les fabricants. Le CDF attend de ses recommandations un allègement pour les propriétaires de voitures, sans péjoration de la qualité de l'air. Le potentiel d'économie est d'environ 20 millions de francs suisses par an et va augmenter ces prochaines années. Les offices fédéraux des routes et de la protection de l'environnement, ainsi que les groupes d'intérêt défendant les automobilistes et l'environnement sont d'accord avec le rapport. L'Union professionnelle suisse de l'automobile a exprimé son scepticisme à prolonger les intervalles entre les contrôles.

Renseignements : Emmanuel Sangra, responsable du Centre de compétences 6
tél. 031 324 94 93, emmanuel.sangra@efk.admin.ch

Le rapport peut être consulté sous : www.cdf.admin.ch